CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA SARTHE

La procédure d'avancement de grade

Fiche **Carrière**

1

La collectivité reçoit le **tableau recensant les agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'année 2026**

ATTENTION Le tableau des agents promouvables adressé par le CDG **ne tient pas compte des conditions de création des grades liées aux seuils démographiques** (ex : Attaché hors classe, ingénieur hors classe…) **ou autres critères tels que le type d'établissement ou la taille du service** (se reporter aux dispositions prévues par les statuts particuliers)

2

- La collectivité fixe **les ratios de promotion** (L522-27 du CGFP)
- **ACTE** : délibération du conseil après avis du CST

▶ **Modèle délibération**

3

La collectivité sélectionne les agents promouvables à inscrire au tableau d'avancement en tenant compte :

- Des lignes directrices de gestion
- De la part respective homme/femme
- Le cas échéant, de la réussite à un examen professionnel (voir conditions sur le tableau de recensement)

ATTENTION
Vos lignes directrices n'ont pas été établies ➔ **Aucun avancement de grade ne peut avoir lieu ➔**
Contacter le service gestion des carrières
service.carrieres@cdg72.fr
▶ **En savoir plus**

4

- La collectivité procède à **l'inscription des agents au tableau d'avancement**
- **ACTE** : arrêté à transmettre au CDG pour publication

ATTENTION : les nominations auront lieu dans l'ordre du tableau

▶ **Modèle d'arrêté**

5

- La collectivité doit **vérifier qu'un emploi correspondant au nouveau grade de l'agent est vacant au tableau des effectifs :**
  - ✓ Si cet emploi existe : passer à l'étape 7
  - ✓ Si pas d'emploi vacant : **ACTE** prévoir délibération du conseil

6

- La collectivité **nomme les agents dans l'ordre du tableau** (L 522-28 du CGFP) au vu:
  - des ratios de promotion
  - de l'existence de postes vacants au tableau des effectifs
- La collectivité demande la préparation de **l'arrêté de nomination** au CDG

▶ **formulaire de demande de préparation d'arrêté d'avancement**